

Voici un tableau explicatif sur les cotisations 2015. Le montant de cotisation varie en fonction de votre statut au sein de la Fédération. La cotisation de la FKQ a été approuvée par le Conseil d'administration et a été déterminée par l'Assemblée générale annuelle des membres.

Frais de cotisation pour membres	COTISATION POUR MEMBRES FKQ				
	ACCREDITÉ	ACCREDITÉ ÉTUDIANT CYCLE SUPÉ.	AFFILIÉ/ PROFESSEUR	ÉTUDIANT	CONGÉ PARENTAL
Cotisation à la FKQ :	200,00 \$*	110,00 \$*	140,00 \$	80,00 \$	30,00 \$

** Les membres accrédités doivent ajouter les frais de l'assurance responsabilité professionnelle (à l'exception du membre accrédité sans assurance)*

Détails sur l'assurance responsabilité professionnelle pour le membre ACCRÉDITÉ :

Tout membre accrédité doit obligatoirement souscrire à une assurance responsabilité professionnelle, à moins d'être déjà couvert par son employeur (attention à ne pas confondre avec l'assurance responsabilité civile).

Comment acheter l'assurance responsabilité professionnelle?

L'assurance sera achetée et payée par le membre, via le site Internet de LMSProLink (détails à venir). **La preuve d'achat d'assurance devra être téléchargée sur votre profil lors de votre renouvellement à la FKQ, sans quoi votre adhésion ne pourra être validée.**

Et si mon employeur m'assure déjà?

Tout membre accrédité doit obligatoirement souscrire à une assurance responsabilité professionnelle.

Vos actes sont déjà assurés via votre employeur (ex. : MSSS, CSSS, Hôpital) et vous ne désirez pas souscrire à l'assurance responsabilité professionnelle de la FKQ?

Choisissez l'option « **membre accrédité sans assurance** ». Pour être exempté de cette assurance, vous devez signer la décharge de responsabilité, attestant que vous comprenez les conditions de ce choix, en plus de fournir une preuve de votre assurance responsabilité professionnelle de l'employeur. Sans quoi votre adhésion ne pourra être validée.